



## LES PEUPLES AUTOCHTONES SE FONT ENTENDRE

### Note d'information

# Comment les objectifs du Millénaire pour le développement peuvent-ils aider les populations autochtones?

Les objectifs de développement adoptés par tous les États Membres des Nations Unies au Sommet du Millénaire, en 2000, ont mobilisé les énergies des gouvernements et de la société civile et sont devenus l'axe majeur des programmes de l'ONU visant à améliorer la vie de centaines de millions de pauvres d'ici à 2015. Mais certains activistes autochtones ont soulevé la question de savoir si les populations autochtones bénéficient des efforts déployés en vue d'atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement.

Des groupes autochtones ont déclaré craindre que les initiatives visant à atteindre l'objectif qu'est la réduction de moitié d'ici à 2015 du nombre de personnes vivant dans la misère, risquent d'avoir—et, en fait, dans certains cas, ont eu—comme conséquences non voulues l'accélération de la perte de leurs terres et ressources, et l'aggravation de leur pauvreté. Cela peut à son tour avoir une autre conséquence imprévue—l'effondrement de leurs structures traditionnelles de soutien social, qui assurent habituellement la protection des plus faibles par le partage des ressources. Tant le Groupe d'appui interorganisations pour l'Instance permanente de l'ONU sur les questions autochtones qu'un document d'expert qui sera présenté à la quatrième session, reconnaissent qu'il est possible, en apportant les adaptations voulues, d'éviter ce scénario.

Victoria Tauli Corpuz, récemment nommée membre de l'Instance permanente, est l'auteur du document en question. Elle y fait valoir que les principales activités de développement ont été l'une des causes profondes de la pauvreté des autochtones et qu'une approche du développement différente, fondée sur les droits de l'homme, peut avoir des effets nettement meilleurs pour les populations autochtones. Elle affirme aussi que l'Instance permanente peut jouer un rôle important durant les dix années qui nous séparent de 2015, en aidant à façonner et orienter les efforts de développement en faveur des populations autochtones.

### Pauvreté et populations autochtones

On estime que plus de deux des six milliards d'habitants dans le monde vivent dans la pauvreté, la moitié d'entre eux dans la pauvreté extrême. La plupart des 370 millions d'autochtones recensés dans le monde, tant dans les pays développés que dans les pays en développement, vivent dans la pauvreté, selon les informations limitées disponibles. Le document soumis à l'Instance cite un certain nombre d'études, réalisées pour la plupart en Amérique latine, qui indiquent que les populations autochtones, en tant que groupe ethnique, sont représentées de façon disproportionnée parmi les plus pauvres; que leur situation paraît s'être aggravée ces dix dernières années; et qu'elles viennent de plus en plus rejoindre les pauvres des villes.

On trouvera ci-après certains résultats des études :

- Au Guatemala, pays de 11 millions d'habitants, de 50 à 60% de la population appartiennent à 23 groupes autochtones. Parmi ceux-ci, 54% sont pauvres et 23% vivent dans la pauvreté extrême. Soixante pour cent des ménages consacrent la majorité de leurs revenus à l'achat d'aliments, mais ne sont néanmoins pas capables de couvrir la moitié du coût de leurs besoins alimentaires minimaux.
- En Équateur, 90% de la population rurale sont autochtones et la quasi-totalité de ceux-ci vivent dans l'extrême pauvreté. Selon les indicateurs du Rapport mondial sur le développement humain 2001, huit enfants autochtones sur dix dans ce pays vivent dans la pauvreté.
- Au Mexique, les autochtones vivent dans des « conditions alarmantes d'extrême pauvreté et de marginalité ». En fait, un rapport affirme qu'au Mexique, être autochtone semble être synonyme d'être pauvre.
- Considérant la pauvreté des autochtones dans une autre perspective, une étude de l'UNICEF déclare que 87% des



populations autochtones au Guatemala vivent dans la pauvreté, contre 54% des non-autochtones; au Mexique, 80% des autochtones vivent dans la pauvreté, contre seulement 18% du reste de la population; au Pérou, les pourcentages s'établissent à 79% contre 50%, et en Bolivie à 64% contre 48%.

- Les données provenant de l'Asie sont très limitées, mais les plus pauvres au Viet Nam appartiennent aux minorités ethniques qui vivent dans les hauts plateaux du nord et du centre du pays. En 1998, les minorités ethniques—qui ne représentent que 14% de la population—constituaient 28% des pauvres.

### Des indicateurs inadaptés

Les populations autochtones font observer que les indicateurs et la définition de la pauvreté qui sont utilisés à l'heure actuelle sont souvent inadaptés en ce qui les concerne. En effet, la pauvreté définie par rapport au pouvoir d'achat—c'est-à-dire la mesure dans laquelle le revenu permet de payer les aliments et le logement dans une économie de marché—n'a guère de signification pour les populations autochtones qui produisent pour leur autoconsommation. Il existe d'autres indicateurs qui, selon les populations autochtones, refléteraient mieux la réalité, tels que ceux qui précisent si elles ont ou non un pouvoir ou une représentation au niveau politique, si elles ont la maîtrise de leurs ressources et accès à la propriété foncière, aux infrastructures, et aux services d'enseignement et de santé.

### Des structures de pauvreté familiales

Le document décrit un enchaînement de causes et d'effets conduisant souvent à la pauvreté des populations autochtones, qui a été relevé à d'innombrables reprises, avec quelques variantes, depuis la colonisation. Habituellement, cela est déclenché par la concurrence pour les terres riches et les ressources, qui se trouvent souvent là où les populations autochtones vivent. Mais la cause profonde est en place lorsque les droits individuels et collectifs des populations autochtones ne sont pas reconnus. Pour récapituler les exemples contenus dans le rapport, l'enchaînement des événements est souvent le suivant :

- Les visions du monde, les valeurs et les systèmes et institutions politiques, économiques et socioculturels des autochtones sont déconsidérés et méprisés. Les lois et les systèmes de propriété foncière coutumiers des populations autochtones ne sont pas pris en considération ou sont remis en question par les nouvelles lois qui ne reconnaissent pas leur droit de posséder collectivement leurs propres territoires et ressources, l'État pouvant dès lors considérer que ceux-ci font partie de son patrimoine et qu'il peut les exploiter comme il l'entend.
- Les lois applicables à la gestion des ressources naturelles, telles que les forêts, vont à l'encontre des pratiques écologiquement viables des populations autochtones.

- L'extraction à l'échelle industrielle des ressources, les grands projets de construction ou les monocultures commerciales intensives sont introduits, ce qui entraîne une dégradation de l'écosystème, une perte de la diversité biologique et/ou la réinstallation des populations autochtones dans un environnement inapproprié.

- Le mode de vie traditionnel n'est plus possible.

- Les structures sociales et le système de soutien s'effondrent alors que les populations recherchent de nouveaux modes de subsistance.

- Les langues, traditions, systèmes sociaux et identités autochtones sont perdus, tandis que le racisme, la discrimination et l'exclusion sociale généralisés perdurent.

- Le résultat de ce processus est souvent l'apparition d'une nouvelle classe de laissés-pour-compte, le « groupe ethnique minoritaire » qui n'a pas d'avenir, ne dispose d'aucun moyen de retourner à sa situation antérieure, ni d'aller de l'avant.

### Le piège de l'endettement menace le mode de vie

Les programmes de gestion de la dette et d'ajustement structurel contraignent les États à réduire les services sociaux, ce qui peut avoir des effets plus préjudiciables sur les populations autochtones vivant dans des régions éloignées que sur les populations urbaines. En vue d'accroître leurs liquidités, les États peuvent accroître l'extraction à l'échelle industrielle sur les terres des populations autochtones, ce qui nourrit directement le cycle de la pauvreté.

De nombreux pays endettés ont élaboré des documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté qui comprennent des projets concernant les terres autochtones, mais les populations autochtones vivant sur ces terres se plaignent de n'avoir jamais pris part à leur élaboration, et leurs préoccupations n'ont pas été prises en compte de façon satisfaisante. En fait, selon Mme Tauli Corpuz, ils considèrent les documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté comme des « politiques d'ajustement structurel recyclées ».

### Conséquences imprévues = « agression par le développement »

L'expression « agression par le développement » a été appliquée à des situations où les gens sont victimes du développement au lieu d'en être les bénéficiaires. Les populations autochtones ont subi de nombreuses répercussions négatives de projets de développement qui avaient été élaborés et exécutés sans leur participation. Ainsi, comme l'explique le document, elles subissent un développement qui leur est imposé. Outre l'extraction des ressources à l'échelle industrielle et les grands projets de construction, l'agression constituée par le développement peut prendre la forme de la déforestation provoquée par une exploitation commerciale, de

l'introduction d'une agriculture privilégiant l'utilisation de produits chimiques ou de plantations forestières industrielles, et même la désignation de réserves naturelles qui empiètent sur les terres autochtones. Les prêts dans le domaine de l'enseignement octroyés par des institutions financières internationales qui sont utilisés principalement en vue de perpétuer le « paradigme du développement dominant » et « l'ordre du jour de la modernisation » peuvent aussi engendrer une « agression par le développement ».

On trouvera ci-après quelques exemples de conséquences imprévues de l'extraction de ressources, de la libéralisation des politiques commerciales ou du passage à une économie de plantation et de cultures commerciales—changements qui visaient à promouvoir le développement et à réduire la pauvreté sur le long terme.

- L'extraction de pétrole entreprise en Équateur en vue de réduire la dette publique et de contribuer à une économie stabilisée continue d'être fort préjudiciable aux populations autochtones qui y vivent, mais rien ne permet d'affirmer que les résultats escomptés ont été ou seront atteints. Loin de diminuer, la dette publique a augmenté, passant de 200 millions de dollars en 1970 à plus de 16 milliards en 1998, tandis que la proportion des pauvres, déjà élevée en 1975, soit 50%, avait augmenté en 1992, atteignant 65%.
- L'introduction de cultures commerciales et d'industries extractives en Colombie, au Myanmar, aux Philippines, en Thaïlande et au Venezuela, a engendré une production accrue de marijuana, de coca et d'opium. Contraintes d'abandonner leurs pratiques de production de subsistance, les populations autochtones se tournent de plus en plus vers des cultures de remplacement illégales. Les campagnes de contrôle des drogues et de lutte contre le terrorisme entraînent quant à elles une militarisation accrue des terres autochtones et des violations des droits de l'homme.

Aux Philippines, la production de marijuana a augmenté lorsque les importations de légumes coûtant de 30 à 50% moins cher que les produits locaux ont détruit les moyens d'existence d'environ 400 négociants en légumes et de 250 000 agriculteurs. La marijuana peut coûter jusqu'à 100 fois plus cher que des pommes de terre.

- À cause de la libéralisation du commerce, la production de café est passée de l'Amérique centrale au Viet Nam, ce qui a provoqué une dégradation considérable de l'environnement au Viet Nam et a eu des répercussions négatives pour les populations autochtones dans les deux régions.

Au Mexique, de nombreux petits exploitants agricoles autochtones dans l'Oaxaca et le Chiapas produisaient du café depuis des générations. Au Guatemala, les ouvriers

agricoles autochtones dépendaient du travail saisonnier sur les grandes plantations de café depuis la fin du XIXe siècle, terres d'où ils avaient été déplacés à l'origine. Lorsque le Viet Nam a ouvert son économie au marché mondial, il a construit des canaux d'irrigation et subventionné les agriculteurs des basses terres pour qu'ils migrent vers les hautes terres du centre—alors occupées par des populations autochtones—pour y cultiver le café. La production est passée de 1,5 millions de sacs de grains de café en 1990 à 15 millions de sacs en 2000, faisant du Viet Nam le deuxième producteur de café au monde.

La surabondance de café qui en a résulté sur le marché a provoqué un effondrement des cours, qui sont passés de 1 500 dollars la tonne en 1998 à 700 dollars la tonne en 2000. Selon les estimations de la Banque mondiale, lorsque la culture du café a cessé d'être rentable, 600 000 personnes en Amérique latine, autochtones pour la plupart, ont perdu leurs moyens d'existence. Au Viet Nam, de gigantesques massifs forestiers ont été détruits et la propriété foncière a été consolidée entre les mains des plus riches lorsque les populations autochtones des hautes terres ont été déplacées par des milliers d'agriculteurs venant des basses terres. Le Viet Nam est en passe d'atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement, mais la pauvreté parmi les populations autochtones a augmenté.


#### **Vivre dans le besoin au milieu de l'abondance**

Plusieurs populations autochtones vivent entourées d'abondantes ressources auxquelles elles n'ont pas accès, et la croissance économique ne les touche pas.

- La plupart des femmes autochtones dans le Chiapas, grand producteur de gaz et de pétrole, doivent couper du bois de chauffe pour faire la cuisine.
- Les populations autochtones vivent dans la pauvreté sur la côte atlantique du Nicaragua, entourées par d'abondantes ressources en poissons, crevettes et langoustes; des forêts de pin et de bois durs, dont l'acajou; et des gisements d'or, d'argent, de cuivre et de plomb.
- Les populations indigènes qui vivent dans les provinces les plus riches de l'Indonésie, où le PIB par habitant est le plus élevé, ont des niveaux de vie inférieurs à la consommation moyenne par habitant.

#### **Développer ou non**

Mme Tauli Corpuz fait valoir que pour être fructueuses, les stratégies de réduction de la pauvreté et de développement économique en faveur des populations autochtones devraient prendre en compte leur identité, leurs visions du monde et leur culture, leur droit à l'autodétermination et leur droit d'avoir la maîtrise de leurs terres et de leurs ressources. Dans la situation



actuelle, lorsque l'on offre des possibilités de développement aux populations autochtones, elles se trouvent souvent confrontées à un dilemme : pour participer pleinement à l'économie de marché, elles doivent abandonner leur système traditionnel de gestion de la propriété foncière et des ressources naturelles, et leurs pratiques traditionnelles de redistribution des richesses et de partage des ressources. Une meilleure option leur permettrait de choisir leur propre voie de développement au lieu de les contraindre à effectuer un tel choix.

Selon Mme Tauli Corpuz, la voie actuelle qui consiste à s'en-detter, à extraire les ressources sur les terres autochtones et/ou à poursuivre la libéralisation des importations au détriment des modes de subsistance traditionnels ne pourra que continuer d'avoir des effets préjudiciables sur les populations autochtones et accélérer la perte par celles-ci de leur culture et de leur langue. Si l'on fait preuve d'une telle imprévoyance en cherchant à atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement, c'est parce que l'on ne remet pas en cause le paradigme général du développement ou que l'on ne s'attaque pas aux causes structurelles spécifiques de la pauvreté, qu'elles soient d'ordre économique, politique, social ou culturel.

#### **Des solutions de remplacement possibles existent**

Des projets financés par des dons ou des prêts octroyés par des organismes de développement intergouvernementaux ou des institutions financières internationales offrent la possibilité de faire face à la pauvreté des populations autochtones, mais ils devraient renforcer et non détruire les systèmes traditionnels de réciprocité, de prise de décision collective et de gestion durable des ressources. Ils ne seront fructueux que s'ils sont élaborés, mis en œuvre et évalués par et avec les populations autochtones.

Les populations autochtones et l'Instance permanente sur les questions autochtones ont identifié deux facteurs qui, à leurs yeux, peuvent le mieux contribuer à améliorer les résultats obtenus pour les populations autochtones du monde entier :

- Assurer la visibilité des populations autochtones en recueillant et en désagrégeant des données spécifiques qui révèlent avec précision leur situation. Les populations autochtones, qui, au début, n'ont pas été incluses dans le processus d'élaboration des objectifs du Millénaire pour le développement, sont à présent absentes de nombreux rapports de pays. En fait, les statistiques qui figurent dans ces rapports peuvent ne pas faire apparaître l'aggravation de la situation des populations autochtones, qui peut être masquée par des moyennes positives qui indiquent des résultats globaux. En désagrégeant les données statistiques spécifiques relatives aux populations autochtones, il est possible de noter et de prendre en compte leurs situations. Le point de vue des

autochtones peut alors être inclus dans l'examen de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.

- Assurer une participation véritable des populations autochtones au processus de développement en observant le principe du consentement libre, préalable et éclairé, qui est un élément essentiel d'une approche du développement axée sur les droits de l'homme. Les populations autochtones devraient être informées, consultées et incluses dès les premières étapes de la conception d'un projet, puis tout au long de sa mise en œuvre, et leur consentement, basé sur une pleine compréhension du projet, doit être librement exprimé et ce, à l'avance. L'Instance permanente sur les questions autochtones, parce qu'elle a jugé que ces deux facteurs étaient essentiels, a parrainé des ateliers d'experts sur la désagrégation des données et sur le consentement libre, préalable et éclairé. Les rapports de l'atelier de l'Instance permanente, qui s'est tenu cette année, seront examinés lors de sa quatrième session. Le rapport sur la désagrégation des données a été examiné par l'Instance permanente l'an dernier et, à présent, le secrétariat travaille en collaboration étroite avec la Division des statistiques de l'ONU pour continuer à élaborer des méthodologies visant à améliorer la collecte et l'analyse des données.

Mme Tauli Corpuz conclut que pour que les objectifs du Millénaire pour le développement exercent une influence positive sur la vie des populations autochtones, il faut procéder à des changements et des réformes d'ensemble. Les approches commencent à changer dans un petit nombre de pays, mais des changements nettement plus importants sont nécessaires. Il incombe aux gouvernements, aux Nations Unies et à ses institutions spécialisées, fonds et programmes, aux autres organismes intergouvernementaux et aux organisations non gouvernementales, de réexaminer et de modifier leurs politiques concernant les populations autochtones, dont les différentes perspectives et recommandations peuvent constituer des remises en question nouvelles et constructives des principales activités de développement.

Pour des informations plus précises, veuillez vous reporter au document préparé par Mme Victoria Tauli Corpuz, **Peuples autochtones et objectifs du Millénaire pour le développement** (E/C.19/2005/4/ Add.13). Ce document, ainsi que d'autres, sont accessibles sur l'Internet à [www.un.org/esa/socdev](http://www.un.org/esa/socdev).

#### **Contact pour les médias :**

Ellen McGuffie  
Département de l'information  
Secrétariat de l'ONU  
tél. (212) 963-0499 ; portable (201) 953-5670 ;  
courriel : [mediainfo@un.org](mailto:mediainfo@un.org)